



APPEL A CANDIDATURES

Exploitation d'une nouvelle auberge

JUILLET 2026

Mairie de Massongy
35, chemin de Brue
74140 MASSONGY



En partenariat avec :



CCI HAUTE-SAVOIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Exploitation d'une nouvelle auberge communale

La Mairie de Massongy lance un appel à candidatures pour l'exploitation d'une future auberge située sur la route très fréquentée de Genève qui relie l'agglomération genevoise à la ville de Thonon. Elle recherche un entrepreneur qualifié, prêt à s'investir dans la création d'un lieu convivial et attractif pour les habitants et visiteurs et valorisant l'hospitalité et les produits locaux.

Le candidat sélectionné bénéficiera du dispositif Boite à Commerce®, un accompagnement personnalisé de la Chambre de Commerce et d'Industrie Haute-Savoie (CCI) afin de faciliter son installation et de consolider son activité au cours des deux premières années.



Table des matières

I. Découvrir le territoire	3
1. Une localisation attractive	4
2. Chiffres clés sociodémographiques 2022	5
3. Une économie résidentielle destinée aux besoins locaux	6
4. Une commune qui s'investit pour son renforcer son attractivité.....	6
II. Le projet d'auberge porté par la municipalité	7
1. Objectif : renforcer l'attractivité du village.....	7
2. Emplacement de la future auberge	7
3. Descriptif du local.....	7
4. Les attentes de la Mairie : Qualité, Simplicité, Convivialité.....	8
5. Conditions locatives	9
III. Conditions de candidature	9
1. Dossier à élaborer par le candidat	9
2. Consultation du dossier	10
3. Conditions de visite des lieux.....	10
4. Délai de dépôt de candidature.....	10
5. Calendrier prévisionnel	10
IV. Modalités de sélection	11
1. Pré-sélection technique des dossiers.....	11
2. Critères de sélection des dossiers.....	11

Le dispositif de la Boite à Commerce®

Un accompagnement sécurisant et structurant pour la réussite de votre projet

Etape ① – Appel à candidature | **Osez franchir le pas et donnez vie à votre projet !**

Notre équipe vous accompagne à chaque étape : conseils, aides et solutions de financement, business plan, formation, coaching et outils adaptés pour soutenir chaque étape de votre projet et accélérer votre lancement.

- ✓ Préparez efficacement votre projet grâce à nos **réunions d'information** mensuelles
<https://www.haute-savoie.cci.fr/entreprendre/creation>
- ✓ Allez plus loin et validez votre projet avec la **formation** « 5 jours pour entreprendre »
<https://www.formation-cci.fr/formations-professionnelles/toutes-les-formations/788-5-jours-pour-entreprendre>
- ✓ Bénéficiez d'un **coaching personnalisé** de 8h00 avec un expert en création-reprise
<https://www.haute-savoie.cci.fr/entreprendre/creation/je-prepare-mon-projet>
- ✓ Accédez aux **données économiques pertinentes** pour établir votre étude de marché
<https://www.haute-savoie.cci.fr/territoires/portraits-de-territoires/bibliotheque-de-donnees-socio-economiques>

Etape ② – Vous êtes lauréat | **Installez-vous et développez votre activité !**

- ✓ **Lancement de votre activité** : un premier **entretien avec un expert** vous permettra d'affiner votre modèle économique, de valider votre stratégie de démarrage et d'ajuster votre positionnement pour maximiser vos chances de succès. Vous aurez également accès à l'ensemble des ressources et événements proposés par la CCI : ateliers pratiques, conférences thématiques, crash tests... autant d'occasions pour enrichir vos compétences, élargir votre réseau et anticiper les enjeux de votre secteur.
 - ✓ **Accompagnement individuel sur 2 ans** : des entretiens réguliers avec un conseiller CCI sont prévus afin de mettre en place les outils indispensables à la gestion efficace de votre activité (tableaux de bord, suivi de la fréquentation, analyse du chiffre d'affaires, etc.). Des formations ciblées vous seront accordées pour renforcer vos compétences et soutenir la croissance de votre entreprise. En fonction de vos priorités, vous bénéficieriez d'un accompagnement spécifique sur votre stratégie commerciale ou numérique.
 - ✓ **Valorisation de votre entreprise** : dès votre installation et tout au long de votre accompagnement, votre activité bénéficiera d'une visibilité accrue grâce à une mise en avant dans la presse locale ainsi que sur les réseaux sociaux pertinents, valorisant ainsi votre offre et votre savoir-faire, vos valeurs, votre dynamisme.
- ⇒ En intégrant ce parcours, vous maximisez la pérennité et le potentiel de votre entreprise, grâce à un **accompagnement structuré**, des **outils concrets** et un réseau de **partenaires mobilisés à vos côtés**.

I. Découvrir le territoire

1. Une localisation attractive

Massongy est une commune située au nord du département de la Haute-Savoie à proximité du Lac Léman et de la frontière suisse (tous deux placés à 10 minutes). Elle fait partie de l'intercommunalité de Thonon Agglomération (qui regroupe près de 100 000 habitants) et bénéficie de ses nombreux équipements et infrastructures.

Massongy est traversée par la départementale 1005, qui relie Genève à Thonon. Cet axe majeur place ses habitants à proximité des grandes agglomérations voisines :

- à 45 minutes de Genève,
- à 30 minutes de Thonon-les-Bains et d'Annemasse.



La commune a conservé un caractère rural et villageois, grâce à ses paysages à dominante naturelle et agricole, son centre-bourg paisible et son Eglise. **Massongy offre ainsi une situation et un cadre de vie très prisés par les familles et les travailleurs frontaliers.**



2. Chiffres clés sociodémographiques 2022 (source Insee)



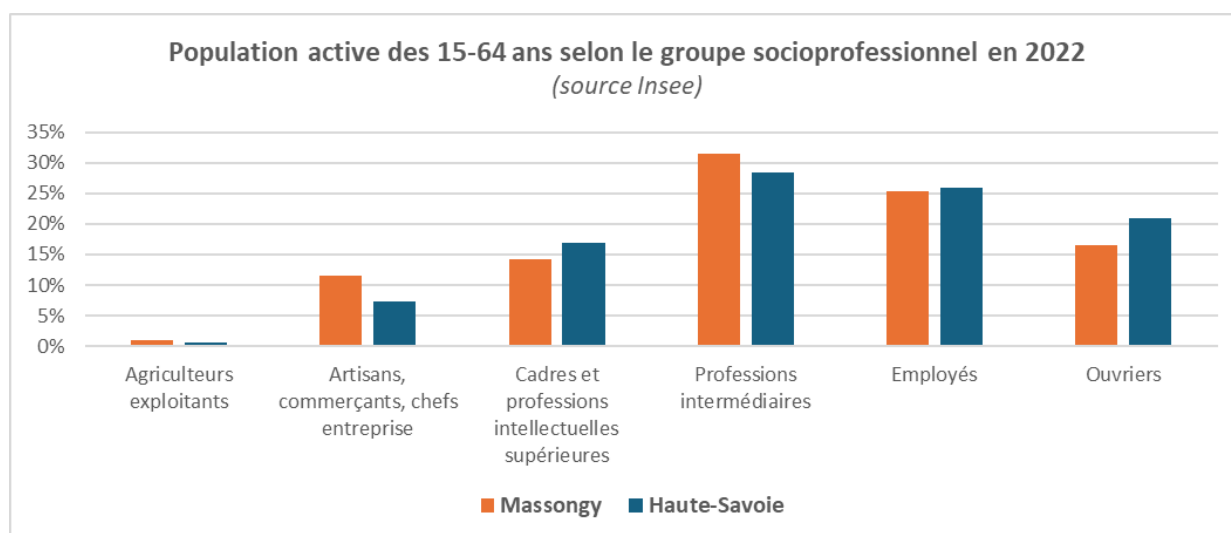
- **1 805 habitants** (population en vigueur au 1^{er} janvier 2026 – source Insee)
- 711 ménages
- 808 logements (dont 5% de résidences secondaires)
- 114 emplois dans la commune
- 872 actifs
- 6% de taux de chômage
- 31% de professions intermédiaires, 25% d'employés (parmi les actifs)
- 36 790 € médiane du revenu disponible (28 120 € en Haute-Savoie)
- Une majorité de couples avec enfants (36%), sans enfant (24%)

La croissance démographique de la commune est principalement due à une **forte attractivité résidentielle** plus marquée depuis 2016.

La population est **principalement composée de familles** dont 51% sont des couples **avec des enfants**. La taille moyenne d'un ménage est d'environ 2,4 personnes.

La commune dispose d'une **école primaire** dans le centre-bourg qui comprend 8 classes et rassemble **200 élèves**. Le tissu associatif est par ailleurs très dynamique.

Une centaine d'emplois sont recensés à Massongy, aussi la majorité des actifs travaille à l'extérieur de la commune. En 2023, près de **50% des actifs travaillaient en Suisse** (soit 431 travailleurs frontaliers recensés). Le **niveau de vie des ménages** massongiens est ainsi relativement **élevé** avec une médiane du revenu disponible par unité de consommation qui s'établit à 36 790 euros en 2021 contre un peu plus de 28 000 euros en Haute-Savoie.



3. Une économie résidentielle destinée aux besoins locaux

On dénombre une soixantaine d'entreprises immatriculées au RCS en 2025. Il s'agit pour la plupart d'activités de services aux entreprises ou aux particuliers qui exercent à domicile ou depuis leur domicile (conseil aux entreprises, gestion immobilière, assureur, aménagement paysager, vente à distance, soins de beauté et bien-être, coach sportif etc.). On compte également plusieurs petites entreprises dans le secteur du bâtiment (plomberie, électricité, peinture). En ce qui concerne le **commerce, 4 établissements disposent d'un point de vente** dédié : une blanchisserie et un institut de beauté situés à proximité du projet d'auberge, une épicerie bio dans le hameau de Sous Etraz et un magasin de vente de matériel agricole et de motoculture. Un food truck pizza est installé également sur le parking de la route de l'Eglise. La commune compte aussi un camping d'une vingtaine d'emplacements situé dans la plaine de Sous Etraz. La plupart des entreprises de la commune sont de petits établissements sans salarié.

4. Une commune qui s'investit pour son renforcer son attractivité

La Mairie de Massongy, aux côtés de Thonon Agglomération, met en œuvre plusieurs projets visant à renforcer l'attractivité économique et résidentielle de la commune :

- **Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM)** : ce document stratégique vise entre autres un développement économique durable, une amélioration de la mobilité et une urbanisation maîtrisée. Des projets sont prévus pour fluidifier les déplacements entre Massongy et les communes voisines, de même que l'extension des pistes cyclables et sentiers piétons pour réduire l'usage de la voiture. Sur le plan économique, il est question de renforcer les activités locales et le tourisme durable en valorisant les atouts naturels et patrimoniaux de Massongy.
- **Développement des sentiers pédestres et parcours VTT** : ce projet intercommunal a été porté par la Mairie de Massongy et vise à relier les cinq communes de la presqu'île du Léman : Massongy, Douvaine, Messery, Excenevex et Sciez. Cinq sentiers ont ainsi été aménagés afin de promouvoir les déplacements doux et les activités de plein air, et renforcer le tourisme en valorisant le patrimoine naturel.
- **Création d'une couveuse agricole** : La commune a acquis en 2014 une ferme entourée de 14 hectares pour permettre à des porteurs de projets agricoles de tester leurs activités dans un cadre sécurisé avant de s'installer durablement. Cette initiative contribue au dynamisme économique local grâce au développement des circuits courts et des emplois agricoles locaux. Il favorise aussi le lien social et la préservation du patrimoine agricole.
- **Aménagement de la RD 1005** : le carrefour situé route de l'Eglise / route de Thonon fera l'objet d'un aménagement futur afin d'améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements. Ce projet renforcera l'attractivité de Massongy en améliorant son accessibilité.
- **Construction d'une auberge communale** : ce projet prévu pour 2026 vise à créer un lieu attractif pour les habitants et les visiteurs, stimulant aussi l'économie de proximité (cf. le projet en détail ci-dessous).

II. Le projet d'auberge porté par la municipalité

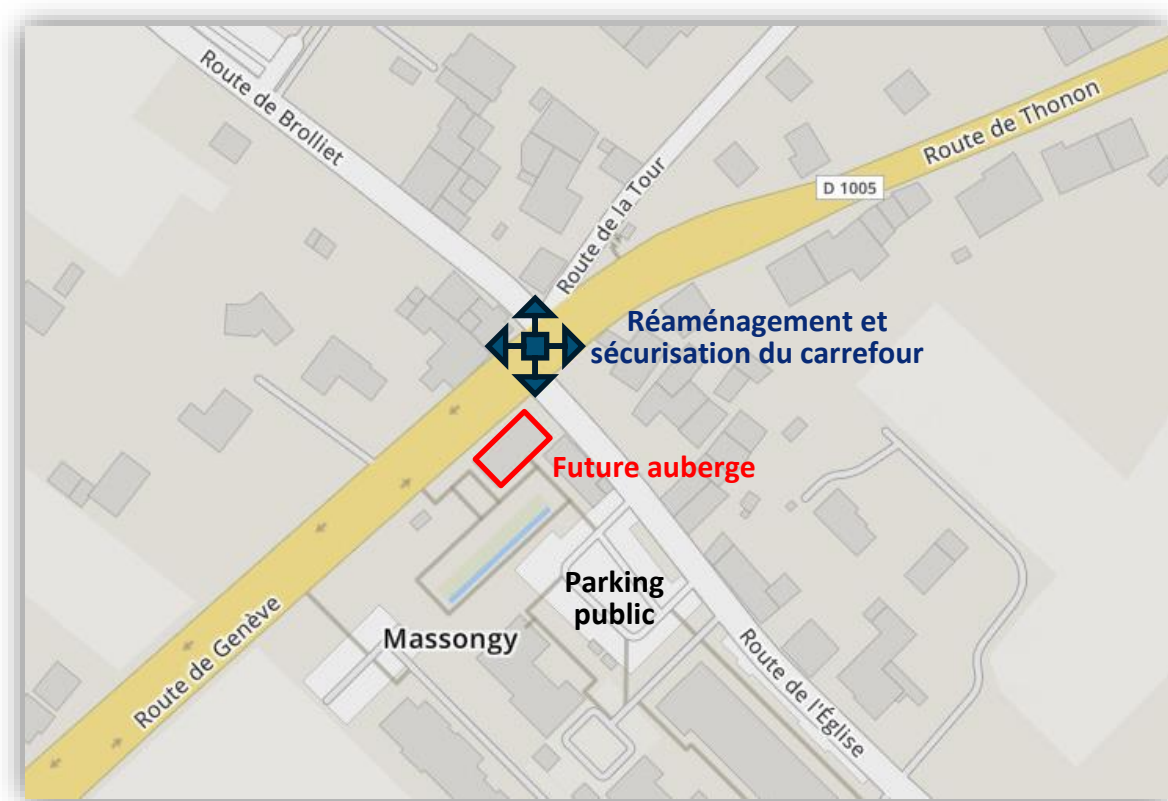
1. Objectif : renforcer l'attractivité du village

La mairie de Massongy a pour ambition de créer une auberge communale dans le bâtiment de l'ancienne mairie sis au carrefour de la route de l'Eglise et de la route de Thonon. Plusieurs bénéfices sont attendus :

- **Création d'un lieu de vie et de rencontre convivial dans le village,**
- **Apport de nouveaux services pour les habitants,**
- **Valorisation des produits locaux,**
- **Création d'un lieu de détente et de restauration pour les touristes et visiteurs.**

2. Emplacement de la future auberge

Le local mis à disposition du porteur de projet bénéficie d'un **emplacement stratégique**, au cœur du village et à proximité d'un axe fort de passage (20 000 véhicules / jour sur la RD1005). Son accessibilité sera renforcée par l'aménagement du carrefour routier.



3. Descriptif des locaux

Les locaux seront livrés entièrement rénovés. La superficie allouée à la future auberge sera d'environ 200 m² et comprendra une salle de restaurant (de 40 couverts environ), un bar (de 5 places), une cuisine

équipée avec chambres froides et équipements de mobilier réglementaires (lave-mains, poste désinfection etc.), une réserve de 35 m², des sanitaires et vestiaires dédiés au personnel, des toilettes pour la clientèle. Une terrasse d'environ 100 m² sera aménagée sur la face sud du bâtiment. L'accès clientèle et livraison se fera par la façade sud. Les locaux seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les locaux bénéficient de la proximité immédiate d'un parking public gratuit d'une vingtaine de places. Au 1^{er} étage du bâtiment, 2 logements locatifs sont programmés. Cf. plan des locaux ci-joint.



Bâtiment actuel

4. Les attentes de la Mairie : Qualité, Simplicité, Convivialité

La mairie de Massongy a à cœur de voir émerger un lieu de vie et de rencontres au cœur du village. L'objectif est de proposer une restauration de qualité, accessible à tous, qui s'intègre pleinement dans la vie locale et contribue à l'attractivité de la commune.

Dans cette perspective, les projets proposés veilleront à intégrer les éléments suivants :

- Une offre de restauration qui s'appuie sur l'utilisation de produits locaux de qualité, des prestations accessibles pour une clientèle familiale,
- Des services complémentaires qui facilitent le quotidien des habitants tels qu'un dépôt de pain, un service postal etc.

La mairie souhaite collaborer étroitement avec un professionnel dynamique et qualifié, capable de développer une offre adaptée aux attentes des habitants tout en attirant une clientèle extérieure. Elle accompagnera le futur gérant dans la mise en place de son activité, en favorisant les synergies avec les acteurs locaux (associations, producteurs locaux, office de tourisme etc.) et en soutenant les initiatives qui renforcent le dynamisme économique et social de Massongy.

La future auberge sera ouverte à **minima 5 jours par semaine avec une amplitude horaire suffisante**. L'activité ne devra pas nuire à la tranquillité du secteur ni à celle des logements situés à l'étage notamment par des nuisances sonores et/ou par des odeurs incommodantes.

5. Conditions locatives

5.1 Type de bail commercial

Le lauréat se verra proposer la signature d'un bail commercial (articles 145-1 et suivants du code du commerce) d'une durée de 9 ans (dit « 3-6-9 » avec échéances triennales).

5.2 Loyer et frais à la charge du locataire

Afin d'accompagner le lancement de cette nouvelle activité dans la commune et en l'absence de fonds de commerce, la commune propose un loyer progressif sur les 3 premières années d'activité selon les modalités suivantes :

- o Année 1 : **11 580 euros** (€) hors taxe (HT) et hors charge (HC) soit 965 € HT et HC par mois
- o Année 2 : **16 212 €** HT et HC soit 1 351 € HT et HC par mois
- o Année 3 : **23 160 €** HT et HC soit 1 930 € HT et HC par mois

Conditions :

- o Loyer payable d'avance chaque 1er du mois
- o Versement d'un dépôt de garantie de deux mois de loyer à la signature du contrat
- o Eau et Electricité : compteurs individuels à la charge exclusive du locataire
- o Taxe d'Ordures Ménagères à la charge du locataire

Le locataire prendra les lieux dans l'état dans lesquels ils se trouvent lors de la prise du bail, sans pouvoir exiger, de la commune de Massongy, d'autres travaux ou aménagements.

Seront notamment à la charge du locataire : l'équipement et le mobilier pour la cuisine, l'agencement et la décoration du local, le mobilier d'intérieur et d'extérieur, le matériel d'encaissement et informatique, la pose d'une enseigne etc. La mairie détient une licence IV qui pourrait être réactivée pour les besoins de l'activité.

Le projet comprend 2 logements à l'étage (T2 et T3) destinés en priorité au gérant et/ou au personnel.

III. Conditions de candidature

1. Dossier à élaborer par le candidat (document en annexe)

Le dossier de candidature (en annexe) devra être obligatoirement complété et rendu en un exemplaire sous format papier ou en version dématérialisée.

Les renseignements que vous porterez dans ce dossier permettront d'apprécier les qualités économiques et professionnelles de votre projet ainsi que son adéquation avec le projet de la commune de Massongy. Nous vous invitons donc à compléter le formulaire avec soin et à y apporter toute votre attention.

2. Consultation du dossier

Le présent dossier d'appel à candidature est disponible en ligne sur le site de la commune de Massongy <https://massongy.fr/> ainsi que sur le site de la CCI Haute-Savoie <https://www.haute-savoie.cci.fr/>

Toute information se rapportant aux modalités de présentation des candidatures peut être demandée à Mme Rachel CARRIER – Responsable Etudes - Tél : 04.50.33.72.90 - e-mail : rcARRIER@haute-savoie.cci.fr

3. Conditions de visite des lieux

Toute information complémentaire se rapportant au local peut être demandée à Mme Cécilia ROBINET – Secrétaire Générale - Tél : 04.50.94.69.64 - e-mail : secretaire-de-mairie@massongy.fr
Les visites du local seront effectuées sur rendez-vous sollicité auprès de Mme ROBINET.

4. Délai de dépôt de candidature

Les dossiers de candidature seront transmis avant le **15 novembre 2026 à minuit**.
Les candidatures sous format papier devront être reçues, par lettre RAR, sous enveloppe cachetée à l'adresse suivante :

CCI Haute-Savoie
Pôle EDL - Rachel CARRIER
5 rue du 27^{ème} BCA
74000 Annecy

En cas d'appel à candidature infructueux à l'issue de cette date, la commune de Massongy se réserve la possibilité de classer sans suite le présent appel à candidature, ou de procéder à la publication d'un nouvel appel à candidature, ou d'accepter des dossiers de candidatures à des dates postérieures à celle-ci-dessus indiquée.

5. Calendrier prévisionnel

- ✓ **15 novembre 2026 : date limite de dépôt des dossiers** complets de candidature,
- ✓ Fin novembre 2026 : pré-sélection technique des dossiers,
- ✓ Décembre 2026 : analyse des candidatures. Dans ce cadre, une audition des candidats par un comité de sélection ou par la Mairie est possible.
- ✓ **Notification de la décision finale : au plus tard le 15 janvier 2027.**
- ✓ Avril 2027 : livraison des locaux.

IV. Modalités de sélection

1. Pré-sélection technique des dossiers

Une première analyse des dossiers sera effectuée par la CCI. Les dossiers des candidats devront contenir toutes les pièces et documents permettant d'apprécier la qualité du candidat et ses capacités professionnelles dans le domaine de la gestion et/ou de l'exploitation d'un établissement de restauration.

Des compléments d'informations pourront être demandées par la CCI au candidat le cas échéant. Les dossiers éligibles feront ensuite l'objet d'une analyse par un comité de sélection.

2. Critères de sélection des dossiers

Le choix du futur locataire sera déterminé selon les critères suivants :

Qualité du projet : 20 %

- Respect de l'appel à candidature et adéquation aux besoins de la commune,
- Attractivité et qualité du projet / de l'offre proposée, niveau de services, pistes pour développer l'activité de l'établissement, plus-value pour la vie de la commune.

Viabilité économique du projet : 40 %

- Solidité financière du projet (garanties de financement, apport personnel etc.),
- Caractère réaliste du business plan, rentabilité.

Expérience professionnelle, qualification du candidat : 40 %

- Formation(s) en adéquation avec le projet,
- Expérience réussie en tant que dirigeant d'entreprise ou dans le domaine d'activité projeté,
- Capacité du candidat à porter son projet, implication, motivation,
- Capacité à intégrer la vie de la commune,
- Qualités relationnelles, motivation en vue de développer la convivialité du lieu.

La commune se réserve le droit d'interrompre le processus de mise en concurrence à tout moment ainsi que la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation. Toutes les dépenses engagées par les candidats au titre du présent appel à candidatures demeureront à leur charge, quelle que soit la suite qui aura été donnée à leur proposition.